



A.S.A.C.A.

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE - CLUB ANDRESIEN



REGLEMENT PARTICULIER

**42^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN « PLAINES ET VALLEES »
27 ,28 et 29 NOVEMBRE 2015**

CE REGLEMENT PARTICULIER COMPLETE ET PRECISE LE REGLEMENT DES RALLYES TOUT TERRAIN.

PROGRAMME - HORAIRES

- 1. Parution du règlement et ouverture des engagements :**
Jeudi 1^{er} octobre 2015 à minuit
- 2. Clôture des engagements :**
Jeudi 19 novembre 2015 à minuit
Parution et Disponibilité du road-book :
Jeudi 26 novembre 2015 à partir de 09H00
Bar « Le Pacy » 6 rue de Pacy à Saint-André-de-L'Eure. Téléphone 02 32 37 31 20
Accueil et Vérification des documents et des voitures :
(Voir 1.3 P)
Vendredi 27 novembre 2015
Vérifications administratives des documents de 14h00 à 16h00 :
Gymnase - Boulevard de la communauté européenne- à Saint-André-de-L'Eure
Un briefing écrit sera remis aux vérifications administratives
Vérifications techniques des voitures de 14h15 à 16h30 :
Rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-L'Eure
Mise en Parc Fermé des voitures vérifiées :
Ouverture du Parc à 15h00 : Parking centre-bourg à Saint-André de l'Eure
- 3. Reconnaissances :**
(Pédestres, VTT, moto ou quad homologué exclusivement)
Jeudi 26 novembre 2015 reconnaissances autorisées de 9h à 17h
Des spéciales du samedi :
Courdilliers et Ezy Neuville 2 passages maximum
Vendredi 27 novembre 2015 reconnaissances autorisées de 9h à 14h
L'Andresienne et Fregnelles - 2 passages maximum
Des contrôles inopinés seront effectués.
Convoi de reconnaissance (Voir 6.2 P)
Convoi sur les 4 spéciales : 1 passage 9h à 13h Départ Piste d'aviation pour les reconnaissances **uniquement pilotes et copilotes sont autorisés.**
Le convoi ne passera pas par la spéciale d'Evreux
La spéciale d'Evreux pourra être reconnue le jeudi matin de 9h à 17h, et le vendredi matin de 9h à 13h, uniquement à pied ou en vélo.

3. 1^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs :

Vendredi 27 novembre 2015 à 16h30 Gymnase - Bld de la Communauté Européenne à St André de L'Eure.

4. Publication des équipages admis au départ et de l'ordre et heures de départ de la 1^{ère} étape :

Vendredi 27 novembre 2015 à 17h00 : Mairie de Saint-André-de-L'Eure

Briefing concurrents (présence obligatoire): à 17h30 Parc Fermé Centre bourg à Saint-André-de-L'Eure

5. Horaires 1^{ère} étape Vendredi 27 Novembre 2015:

Départ du parc fermé à 18h00 : Parking Centre Bourg

Section 1 ES 1

Arrivée 1^{ère} voiture à partir de 20h38 : Parking Centre Bourg

6. Publication des résultats partiels :

A l'issue de la 1^{ère} étape du Vendredi 27 novembre 2015 :

Affichage du classement partiel provisoire

Affichage de l'ordre et de l'heure de départ de la 2^{ème} étape à partir de 22h30.

Mairie de Saint-André-de-L'Eure

7. Horaires 2^{ème} étape Samedi 28 Novembre 2015:

Départ du parc fermé à 10h00 : Parking Centre Bourg à Saint-André-de-L'Eure

Section 2 ES 2

Arrivée 1^{ère} voiture à partir de 20h00 : Parking Centre Bourg à Saint-André-de-L'Eure

8. Publication des résultats partiels :

A l'issue de la 2^{ème} étape du Samedi 28 novembre 2015 :

Affichage du classement partiel provisoire

Affichage de l'ordre et de l'heure de départ de la 3^{ème} étape à 22h00. Mairie de Saint-André-de-L'Eure.

9. Horaires 3^{ème} étape Dimanche 29 Novembre 2015 :

Départ du parc fermé à 8h00 : Parking Centre Bourg à Saint-André-de-L'Eure

Section 4 ES 7

Arrivée du 1^{er} concurrent à partir de 17h18 : Parc Fermé - Piste d'Aviation de Saint-André-de-L'Eure

Vérifications finales des voitures au Parc Fermé - Piste d'Aviation aussitôt l'arrivée des concurrents

10. Publication des résultats du rallye :

Dimanche 29 novembre 2015 : 30 minutes après l'entrée au Parc Fermé du dernier concurrent. Mairie de Saint-André-de-L'Eure

11. Remise des prix :

Dimanche 29 novembre 2015 à 20:00 - Salle du Clos Mulot à Saint-André-de-L'Eure

12. Déchargement et Chargement des voitures :

Le déchargement des voitures de course devra se faire obligatoirement sur le parking de la gare - route de Damville

Le chargement des voitures après la fin du rallye devra se faire obligatoirement sur les anciennes pistes d'aviation - route de Coudres - zone artisanale de la Croix Prunelle dès la sortie de parc fermé. Aucune voiture de course ne devra emprunter le réseau routier après libération du parc fermé.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'A.S.A.C.A (Association Sportive de l'Automobile Club Andrésien) organise les 27,28 et 29 Novembre 2015 en qualité d'organisateur administratif et Christophe PANNIER en qualité d'organisateur technique, avec le Concours des Ets EUROVIA, du CONSEIL GENERAL DE L'EURE, des Villes d'EVREUX de SAINT-ANDRE-DE-L'EURE, et d'EZY-SUR-EURE

le rallye national avec participation étrangère dénommé :

42^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « PLAINES ET VALLEES »

Le présent règlement particulier a été enregistré à la F.F.S.A. (Fédération Française du Sport Automobile) sous le Permis d'organisation N° : 279 en date du : 11/09/2015
Visa Comité Régional de Normandie N° : 1522 en date du : 20/08/2015

Comité d'organisation :

Président - Directeur Technique : Mr Christophe PANNIER

Licence n° 121974

Président - Directeur Administratif : Mr Mirko BRANDI

Licence n° 195795

Trésorier : Mr Fabien CHANU

Licence n° 192029

Secrétaire du Rallye : Mr Robert SCHOIRFER

Licence n° 7316

Nom : Mr Christophe PANNIER

Adresse : 40, rue Aval 27510 TOURNY

Secrétariat du Rallye :

A.S.A.C.A MAIRIE 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE Tél : 02 32 30 71 99

email : asac.andresien@orange.fr

LE MATIN : Robert SCHOIRFER

Tel : 02 32 44 40 40

Permanence Secrétariat pendant le Rallye :

MAIRIE 27220 SAINT-ANDRE-DE-L'EURE

Tél : 06 83 08 03 45

email : asac.andresien@orange.fr

Direction de Course :

Mairie de Saint André de l'Eure Tel / Fax : 02 32 32 87 00

TABLEAU OFFICIEL D'AFFICHAGE

Mairie de Saint André de l'Eure

(temps en direct officieux accessible par Chronolive)

1.1 P OFFICIELS DU RALLYE

OBSERVATEUR COMITE REGIONAL

Mr Jacques VERRIER

Licence n° 2205/1303

PRÉSIDENT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS : Mr Roger SOULAT	Licence n° 4825/1504
MEMBRES DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS : Mr Rémi DECARNIN Mr Dominique RIOUX	Licence n° 155905/1504 Licence n° 14770/1501
DIRECTEUR DE COURSE : Mr Gilbert LUCAS	Licence n° 12948/1422
DIRECTEUR DE COURSE ADJOINT: Mme Sylvie MONNIER	Licence n° 9968 /1307
ADJOINTS A LA DIRECTION DE COURSE : Mr Lucien VARANGLE Mr Sylvain MONNIER Mr Pascal POINSENET Mme Elisabeth PERROT Mr José PERROT Mr Thierry MOREL	Licence n° 36384/1307 Licence n° 9636 /1307 Licence n° 8910/0203 Licence n° 6567/1504 Licence n° 6570/1507 Licence n° 4906/1442
DIRECTEURS DE COURSE ADJOINTS DELEGUES EPREUVES : Equipe n° 1: Responsable : Mr Julien GRESSIER Adjointe: M. DUMONT Jean François	Licence n° 161143/0112 Licence n° 3807/1438
Equipe n° 2: Responsable : Mr Jacques COURTIN Adjointe : Mme Myriam MAWDSLEY	Licence n° 6233/1504 Licence n° 11115/1303
JUGE DE FAIT : Mme Sophie GARDIA Mr Gilles ROUX	Licence n° 54158/1504 Licence n° 1482/1504
MEDECIN CHEF: Docteur Jean Pierre MORIN	
COMMISSAIRES TECHNIQUES : Mr Sébastien VERRON Mr Jean Louis AUBLE Mr Hervé DUROU Mr Patrick GIRAUD Mr Jean Pierre ROQUES Mr Jacques SALENNE Mr Fabien CORREIA DA COSTA Secrétariat Technique : Mme SALENNE Annick	Licence n° 46757/1714 Licence n° 4592/1317 Licence n° 49716/0110 Licence n° 189624/1009 Licence n° 178808/1714 Licence n° 18219/1306 Licence n° 212454/1422 Licence n° 172493/1306
CHARGES DES RELATIONS AVEC LES CONCURRENTS : Mme Sylvie DOYEN Mme Marie DE MONCUIT	Licence n° 154219/1422 Licence n° 221225/1501

CHARGE DES RELATIONS AVEC LA PRESSE / INTERNET :

Mr Matthieu BONNAUD

Licence n° 41131/1101

SPEAKER OFFICIEL :

Mr Daniel LEMARIE

Licence n° 20425/1307

CLASSEMENT INFORMATIQUE :

Mme Anouk MAWDSLEY

Licence n° 1652/1303

Mr Stephan MEUBRY

Licence n° 180551/1303

1.2 P ELIGIBILITE

Le 42ème RALLYE NATIONAL TOUT TERRAIN «PLAINES ET VALLEES» compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout-terrain,
- Le Trophée Rallye 4x4,
- Le Trophée des copilotes,
- Le Challenge Rallye 2 Roues Motrices,
- Le Championnat du COMITE RÉGIONAL DE NORMANDIE,
- Le Challenge des Commissaires du COMITE RÉGIONAL DE NORMANDIE.
- Le Coupe de France SSV

1.3 P VÉRIFICATIONS

1.3.1

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :

Le vendredi 27 novembre 2015 de 14h00 à 16h00 Gymnase - Bd de la communauté européenne à Saint-André-de-L'Eure.

Les horaires de convocation seront *impérativement* à respecter au **ch A** d'entrée des vérifications administratives.

LES CONCURRENTS DEVRONT PRESENTER AUX CONTROLES ADMINISTRATIFS :

L'**original** des licences, permis de conduire + fiche d'homologation si besoin, autorisation du propriétaire de la voiture engagée si cette dernière n'appartient à aucun des 2 membres de l'équipage, passeport technique.

1.3.2

VERIFICATIONS TECHNIQUES :

Les vérifications techniques auront lieu de 14h15 à 16h30 Rue du Chanoine Boulogne à Saint-André-de-L'Eure.

Les vérifications finales éventuelles seront effectuées : Au Garage Tristan (Renault) - Saint-André-de-L'Eure Tarif horaire de la main d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 P DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5 P Toute Personne qui désire participer au 42ème RALLYE PLAINES ET VALLEES doit adresser la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée avant le Jeudi 19 Novembre 2015 à minuit (Cachet de la Poste faisant foi) à :

Robert SCHOIRFER

9, rue des Bruyères

27220 Saint André de l'Eure

schoirfer.robert@neuf.fr - 06 83 08 03 45

Les courriels devront être confirmés par l'engagement réglementaire accompagné du montant des droits d'engagement dans les délais imposés par le règlement.
En cas de liste d'attente, ne seront pris en priorité que les concurrents ayant réglé leurs droits d'engagement.

3.1.10 P Le nombre des engagés est fixé à 100 voitures maximum.

3.1.11.1 P LES DROITS D'ENGAGEMENT

sont fixés comme suit :

- | | |
|--|---------|
| a) avec la publicité facultative des organisateurs : | 480,00€ |
| b) sans la publicité facultative des organisateurs : | 900,00€ |
- à l'ordre de A.S.A.C.A.

3.1.12 P

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou d'un reçu délivré par l'autorité sportive national du concurrent.

Les chèques seront remis en banque après le rallye.

3.3 P ORDRE DE DÉPART

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.. 2015.

3.3.2 P ATTRIBUTION DES NUMEROS

Conforme au règlement du Championnat de France des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.. 2015.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1.2. VITRES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.1P VOITURES AUTORISEES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.2. 1p PNEUMATIQUES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.3 P ASSISTANCE

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A..

Pour des raisons de sécurité et de respect à l'égard des Riverains et des Communes traversées l'assistance est INTERDITE en dehors des parcs ou zones d'assistance.

Le stationnement des véhicules d'assistance est interdit sur les secteurs de liaison de même que l'utilisation de véhicules suiveurs.

Tout manquement dûment constaté sera sanctionné par le collège des Commissaires sportifs.

Rappel : en dehors des parcs ou zone d'assistance, toute réparation ne peut être effectuée que par les moyens du bord et exclusivement par l'équipage.

4.3.2.3 P LIMITATION DE CHANGEMENT DE PIECES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

4.6. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative sera communiquée par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 P DESCRIPTION

Le 42^{ème} RALLYE NATIONAL TOUT-TERRAIN « PLAINES ET VALLEES » représente un parcours de 378.44 Kms. Il est divisé en 3 Étapes et 6 Sections.

Il comporte 12 Épreuves Spéciales d'une longueur totale de : 120.18 Kms et 258.26 Kms de liaison.

Les distances sont données à titre indicatif et peuvent être sujettes à modification suite aux cultures et intempéries. Dans ce cas, seules les distances indiquées sur le carnet d'itinéraire sont à prendre en compte.

Les Épreuves Spéciales sont :

VENDREDI 27 NOVEMBRE 2015

E.S : 1	Evreux	3,200 kms
---------	--------	-----------

SAMEDI 28 NOVEMBRE 2015

E.S : 2, 4 et 6	Courdilliers	14,700 kms
-----------------	--------------	------------

E.S : 3 et 5	Ezy Neuville	10,460 kms
--------------	--------------	------------

DIMANCHE 29 NOVEMBRE 2015

E.S°: 7, 9 et 11	Fregnoles	7,170 kms
------------------	-----------	-----------

E.S°: 8, 10 et 12	Andresienne	10,150 kms
-------------------	-------------	------------

Le découpage de l'itinéraire ainsi que les contrôles horaires, point stop etc.... seront repris dans le carnet de contrôle et dans le carnet d'itinéraire (ROAD-BOOK).

6.2 P RECONNAISSANCES

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A. (6.2.)

6.2.6 P

Une reconnaissance en convoi, encadrée par des véhicules de l'organisation, sera mise en place le Vendredi 27 novembre 2015 (sous réserve des conditions météo). Le rendez-vous est à :

Piste d'Aviation, Route de Coudres à Saint-André-de-L'Eure (Départ à 09h00)

Seuls les pilotes et les copilotes y seront autorisés.

Chaque équipage recevra avec la remise des road book des badges qu'il devra garder la durée des reconnaissances en convoi. Seuls les porteurs de ces badges seront autorisés à reconnaître les spéciales. Des contrôles seront effectués.

Infractions aux règles des reconnaissances :

1^{ère} infraction : 5 minutes et 160 €

2^{ème} infraction dans les 12 mois : Interdiction de prendre le départ...

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

7.2 P DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11 P Les signes distinctifs sont :

- Chefs de poste : chasuble jaune fluo et badge indiquant la fonction.
- Commissaires de Route : chasuble jaune fluo et badge indiquant la fonction
- Organisateurs techniques : chasuble rouge fluo et badge indiquant la fonction

7.3.13 P :

- Retard au CH : 10'' par minute ou fraction de minute.

- Avance au CH : 1' par minute ou fraction de minute.
Le pointage en avance n'est autorisé qu'à la fin d'une étape.

7.5 P ÉPREUVES SPECIALES (E.S.)

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A..

En cas de blocage d'un concurrent dans une épreuve spéciale, application de la réglementation rallye 2015 F.F.S.A. (7.5.16)

7.5.17.1 P ABANDONS

Tout concurrent abandonnant sur les secteurs de liaison ou dans une ES. doit le signaler au PC. tel: 06 83 79 20 06. (DC.), numéro communiqué et collé sur le tableau de bord des voitures lors des vérifications.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard des Rallyes F.F.S.A.

Délai : 0H30

Caution d'appel : 3300 €

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement des Rallyes TOUT TERRAIN F.F.S.A.

ARTICLE 10P. PRIX

REMISE DES PRIX

Elle se déroulera le Dimanche 29 novembre 2015 à 20h00 Salle du Clos Mulot à Saint-André-de-L'eure

	Championnat de France Groupes T1A(1/2/3)	Challenge 2RM Groupes T1B	Trophée Rallye 4x4 Groupes T2/2B/2B+	Classes T1A(1/2/3)
1 ^{er}	500,00 €	400,00 €	300,00 €	100,00 €
2 ^{ème}	400,00 €	325,00 €	250,00 €	70,00 €
3 ^{ème}	300,00 €	250,00 €	200,00 €	50,00 €
4 ^{ème}	200,00 €	170,00 €	150,00 €	
5 ^{ème}	100,00 €	100,00 €	100,00 €	

SSV	Groupe T1A5
1 ^{er}	200,00€
2 ^{ème}	150,00€
3 ^{ème}	100,00€

Hors scratch	Groupe T1A4
1 ^{er}	200,00€
2 ^{ème}	100,00€

Les primes d'arrivée CHAMPIONNAT DE FRANCE, CHALLENGE 2RM, TROPHEE RALLYE 4X4, et classe ne sont pas cumulables, il sera attribué la prime la plus élevée.

-Les primes de groupe et de classe seront distribuées s'il y a au moins 3 partants dans le groupe ou dans la classe.

-Les primes de classe ne seront attribuées qu'aux T1A1, T1A2, T1A3.

-Les primes et coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté.

COUPES :

- Une coupe aux 10 premiers du classement scratch.
 - Une coupe au premier de chaque groupe.
 - Une coupe au premier de chaque classe.
 - Une coupe au premier équipage féminin.
 - Une coupe au 1^{er} équipage étranger
 - Une coupe pour chaque équipe de Commissaires.
- Celles-ci seront attribuées par tirage au sort.